

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 20 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 V 146** Vœu relatif à la mise en place d'un observatoire des incivilités du territoire parisien.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant que le concept d'incivilités, tel que défini comme suit dans la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 : « les désordres et comportements d'inconduite qui, sans être expressément visés par le Code pénal, constituent des manquements aux règles élémentaires de vie en société : nuisances sonores, dégradations, manque de respect [...], soit un ensemble de contraventions déjà inscrites dans le Code pénal et portant atteinte à l'ordre public, à la salubrité publique ou encore aux biens d'une collectivité locale », est un concept large qui peut être difficile à appréhender ;

Considérant le projet ambitieux de création d'une brigade anti-incivilité au sein d'une nouvelle direction, la DPSP, créée à cette occasion, et qu'il convient de solidifier et de soutenir en offrant les outils pour une action de terrain efficace et répondant aux attentes des Parisiens et des Parisiennes en la matière ;

Considérant le rapport de l'Inspection Générale de la Ville de Paris du 9 mai 2016 « Audit sur le coût annuel pour la Ville des incivilités volontaires sur l'espace public (papier, mégots, déchets canins, tags,...) » indique que la collecte et le traitement de l'information, éléments de base pour assurer la pertinence et l'efficacité des activités opérationnelles, présentent encore des lacunes, et que les bilans d'activités ne mettent pas en perspective la lutte contre les incivilités comme axe d'analyse ;

Considérant la multiplicité et la dispersion des données concernant une analyse aussi bien qualitative que quantitative ; on peut citer par exemple, l'Observatoire des incivilités créé par la RATP en 2012, une partie des statistiques publiées par la Préfecture de police, les données de l'Observatoire de la Tranquillité publique ou encore les données de verbalisation des agents de la Ville de Paris ;

Considérant la volonté inscrite dans la Communication de la Maire de Paris de réorganiser les services centraux de l'ex-DPP pour concentrer les fonctions de pilotage et d'appui aux circonscriptions ;

Considérant que la volonté d'orienter l'action des agents verbalisateurs au mieux, en tenant compte des spécificités locales, n'enlève pas la pertinence d'une analyse globale des incivilités sur le territoire parisien, données qui pourraient être mieux objectivées pour adapter au mieux les moyens et les actions ;

Considérant que la lutte contre les incivilités concoure également à la sécurité de tous et qu'en ce domaine, la coproduction est une nécessité pour mieux appréhender ces phénomènes ;

Sur proposition de MM. Jean-Bernard BROS, Buon-Huong TAN, Didier GUILLOT et des élus du Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants,

Émet le vœu que :

- la Ville de Paris renforce la collecte et le traitement des informations en matière de lutte contre les incivilités issues de la future DPSP via l'Observatoire parisien de la tranquillité publique,
- cet Observatoire fasse état des principales données publiques en la matière issues des autres partenaires concernés (Préfecture de police, RATP, DPSP,...).